L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 13 AOUT 1834.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 13 aout.

La malle d'hier ne nous a pas apporté de journaux de New-York et de Philadelphie plus récents. Néanmoins, nous apprenons par ceux de Baltimore, que le navire *Utica*, parti du Hâvre le 26 juin, était arrivé dans le premier port. Nous n'avons pas trouvé d'extraits des nouvelles politiques apportées par ce navire, mais seulement un état du marché du Hâvre du 24, que nous publions aujourd'hui. Nous aurions pu apprendre le résultat des élections en France, mais il nous a été impossible d'avoir à ce sujet aucunes données par les lettres reçues ici.

Le navire *Mozart* étant parti pour la Nouvelle-Orléans, en même temps que l'*Utica*, il est probable que nos lisses sont à bord de ce navire.

Le *Marengo* était arrivé d'ici au Hâvre, mais n'avait point de sa prochaine destination. Le *Marengo* devait partir pour New-York, vers le 8 juillet, et le *Natchez*, était incertain.

Nous n'avons pas vu, sans un plaisir extrême, le conseil de ville autoriser MM. Barthe et Millaudon à établir un chemin de fer à ornières qui ira de la rue Poydras à la rue Lacourse, et qui, à l'extrémité de cette dernière rue, se dirigera à droite et à gauche, vers la rue des Nayades et se terminera au fleuve. C'est là, on n'en peut douter, un grand pas de fait dans la voie des améliorations. Car il est probable que, si l'on reconnait l'avantage de ce nouveau moyen de circulation sur notre détestable système de pavage, on finira par l'adopter pour toutes les rues que l'on trouvera assez larges pour que la circulation ne soit pas gênée, en y établissant plusieurs voies en fer à ornières. Chaque jour on commence à s'apperçevoir de plus en plus que le pavage de nos rues, tout en coûtant des sommes énormes à la corporation, ne peut pas être continué de la même manière, à moins de vouloir absolument prodiguer l'argent des citoyens, sans qu'ils ne retirent le moindre avantage. Plusieurs rues viennent d'être pavées dernièrement; qu'on observe combien de temps durera ce travail, sans avoir besoin de grandes réparations, et l'on sera convaincu qu'une grande dépense faite une première fois, pour se procurer de bons matériaux, serait plus économique qu'une petite dépense qu'il faut renouveler deux ou trois fois l'an. Le sol qui regoit les pavés étant peu ferme, il est de toute nécessité que les pierres que l'on emploie, soient très-larges et épaisses, si l'on veut qu'elles ne s'ébranlent pas; car l'on ne sert de pierres en forme de pain de sucre, que lorsque présentant aucune résistance au choc qu'elles éprouvent. On dira que l'on se procure ces pierres à peu de frais; mais nous, nous croyons qu'elles coûtent plus cher que les bonnes pierres, en ce qu'il faut continuellement réparer ces rues; et on sait que la main d'œuvre n'est pas le moins cher. Nous pensons que cette matière devrait être examinée sérieusement par les dispensateurs des fonds publics.

Nous avons sous les yeux une ordonnance du conseil de ville en date du 4 août 1829, conçue en ces termes:

ART. 2. *Il est défendu à toute personne de rendre des huitres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et dans ses faubourgs, depuis le 1er. mai, jusqu'au 1er. octobre de chaque année.*

Cette ordonnance nous paraît pleine de sagesse; mais elle a le sort de tant d'autres qui, quoique aussi sages, ne sont pas mises à exécution. C'est un grand malheur que de faire des ordonnances et de ne pas les mettre en vigueur. Mieux vaudrait n'en pas faire que de les laisser en oubli. On sait combien il est pernicieux de manger de certaines huitres; or celles que l'on mange ici entre les époques fixées par l'ordonnance que nous venons de citer, ne peuvent pas être bonnes à cause du trajet qu'elles ont à faire avant d'être livrées à la consommation; et c'est bien fait d'en interdire la vente dans cette ville.

Mais si la mesure est prudente, nous ne concevons pas qu'on néglige de la faire observer: nous espérons que l'autorité compétente prendra tous les moyens qu'elle a en son pouvoir pour punir les délinquants.

Après mûr examen de nos journaux mexicains, nous nous sommes assurés que le choléra ne regne pas dans la capitale.

Nous apprenons que le comité de Boston venait de faire des arrangements pour commencer l'établissement de la ville du Texas, tel qu'il avait été accordé par le Congrès aux exilés. Des pionniers accompagnés de plusieurs membres du comité, devaient partir sous peu de jour pour Vandalia, afin de choisir un lieu et de commencer les opérations. Ce sont des pionniers qui sont probablement suivis par d'autres dès qu'on aura pris les arrangements nécessaires. C'est une idée sage et politique que les colonies des autres villes, instituées en Amérique, ne doivent pas manquer d'adopter. On dit que M. Dubois, qui a voyagé ces pionniers, est un digne représentant de la Pologne; c'est gentilhomme et guerrier; et qu'il mettra tous les rapports de fonder la Varsovie occidentale. Que Dieu bénisse ses efforts!

Le bruit s'est répandu à Constantinople qu'une armée russe avait franchi la frontière et occupé un district de cet empire. Cette nouvelle a, dit-on, excité à un haut degré l'attention des ambassades anglaise et française, qui aussitôt ont expédié des courriers à leurs gouvernements.

D'un autre côté, la *Gazette universelle d'Augsbourg* prétend qu'il n'est sans doute question que de l'occupation d'une portion du district d'Akhalzik, cédée par le dernier traité de Saint-Pétersbourg.

Quoi qu'il en soit de ces bruits d'invasion, qui ont peut-être un fondement sérieux, il est certain que l'ardente ambition du gouvernement russe ne menace pas moins la Perse que la Turquie. Nous venons de voir ce qui est advenu à la Turquie, tombée aujourd'hui sous le joug du cabinet de St-Pétersbourg. Quant à la Perse, elle n'a fait, non plus, que des guerres malheureuses contre la Russie; et malgré quelques efforts, assez mal dirigés, des Anglais, qui ont envoyé un schah de Perse des officiers et essayés de discipliner ses troupes, elle a perdu du terrain à chaque campagne; de telle sorte que le territoire russe ne s'est pas moins étendu du côté de la mer Caspienne que de la mer Noire. Le gouvernement russe a même trouvé, au fond de l'Orient, des auxiliaires dans une population qui est placée dans une des circonstances assez semblables à celles où étaient les Grecs sous la domination ottomane. Ce sont les Arméniens; et tout récemment encore, un article du dernier traité portant que les Arméniens, qui le voudraient, pourraient quitter le territoire persan et venir s'établir sur le territoire russe, *quarante mille personnes* de ce peuple ont profité de cette clause, et sont venues peupler les nouvelles possessions du cabinet de Saint-Pétersbourg, laissant derrière elles, en Perse, des campagnes et des villages dépeuplés.

En attendant, on peut annoncer, dans l'état actuel des choses, que la Russie cherchera des occasions de guerroyer avec la Perse; et si elle les trouve, le résultat ne saurait être douteux: la Perse perdra encore une de ses provinces.

"Belgrade, 26 mai.

"Hier un courrier est passé par notre ville, portant des dépêches de Constantinople pour les gouvernements anglais et français. Le bruit se répand qu'elles contiennent la nouvelle de l'entrée d'un corps d'armée russe sur le territoire persan, et de l'occupation du district de cet empire. Au moins une lettre de commerce, écrite de Constantinople et arrivée ici par voie extraordinaire, annonce positivement cela. Nous ne pouvons juger jusqu'à quel point la nouvelle est fondée. Toujours est-il qu'on a reçu avis, à Constantinople, d'un événement important du côté de la frontière orientale de l'empire ottoman. Plusieurs lettres sont d'accord sur ce point, et elles remarquent en même temps que cette nouvelle a donné une activité extraordinaire aux chancelleries d'Angleterre et de France à Constantinople. Néanmoins il est fort possible que tout ce bruit n'ait pour cause que l'occupation par les Russes du district d'Akhalzik, cédé à la Russie par le nouveau traité de Saint-Pétersbourg."

A l'appui de ce qu'on vient de lire, nous donnons la nouvelle suivante, que nous transmettons de nos correspondans; et nous la publions sans la garantir, et seulement comme le langage de l'agitation qui règne en Orient:

"Malte, 17 mai.

"Des événemens importans auront lieu bientôt en Orient. La flotte anglaise est partie, le lundi 12 du courant, pour le Levant avec doubles munitions de guerre.

Depuis quelque temps, c'est ici le point de réunion des vaisseaux et des navires anglais. La flotte est dans un état de stabilité, et, malgré le mystère avec lequel cette expédition est conduite, le bruit est généralement répandu qu'elle va frapper un grand coup.

"Hier est arrivée ici une frégate française avec des dépêches pressées pour l'amiral anglais. On a fait partir sur-le-champ un bateau à vapeur pour porter ces dépêches à l'amiral.

EXTERIEUR.

MEXIQUE.

Discours du très-excellent général A. L. de Santa-Anna, président de la république, donnée par le canal du ministère des relations étrangères, à l'exposition que l'honorable législature de l'état de Zacatecas a adressée à Son Excellence, le 19 mai de cette année, sur l'état où se trouve maintenant la république.

Première secrétairie d'Etat. Département de l'intérieur.

Le très excellent président a reçu en tems convenable l'exposition que lui a adressée l'honorable congrès de l'Etat de Zacatecas conformément au décret du pouvoir exécutif du 10 du courant.

Rien n'est plus flatteur pour le président que de voir pénétrer des mêmes sentimens que lui la législature zacatèque, sur la pernicieuse influence qu'ont exercée au détriment de la paix les efforts imprudens du congrès, pour introduire des réformes que l'opinion publique n'était pas préparée à recevoir, ou qu'elle rejetait ouvertement. Le général président rendu prévoyant par son génie, par l'habitude des affaires et par le désir de travailler au bien du peuple, dont il ne s'est jamais écarté, et de n'agir que par la volonté de ce même peuple, voyait depuis long-tems que les lois projetées n'étaient pas en harmonie avec les sentimens de la nation et qu'elles conspiraient à la précipiter dans un abîme effrayant de maux. Convaincu de ces résultats, il opposait son veto aux actes de la législature et n'oubliait rien pour faire connaître à ce corps notre situation qu'il ignorait, ou affectait d'ignorer peut-être, dans l'intention de mettre le désordre et la confusion dans la société.

Si la législature a passé des actes qui doivent se ranger dans la classe des erreurs politiques, comment peut-on s'étonner que le gouvernement leur ait refusé sa sanction, quand tout le monde sait que les fautes commises dans la législation, d'avant naturellement produire le désordre, qu'il appartient au pouvoir exécutif d'éviter, puisqu'il est responsable de la tranquillité publique.

L'honorable législature de Zacatecas, éloignée comme elle est de la ville de Puebla n'a pu connaître toute la perfidie qu'on a observée dans tous les événemens qui viennent de s'y passer. La révolution du 11 mai qui a donné tant d'énergie aux désirs manifestés pour la première fois dans la ville d'Orizava, appartient tout entière aux ennemis du gouvernement qui reprochent à ce dernier l'ouvrage de leurs mains, comme ils ont accusé le président de faits pour lesquels ils méritaient d'être punis eux-mêmes. Alors les chambres prononcaient qu'elles manquaient de liberté, quand les présidens de ces chambres ont tous les secrets de cette trâme criminelle. Les mêmes acteurs reparaissent sur la scène dans ce mouvement du 17 du même mois qui n'est que la répétition de ce que l'on a déjà vu; ils changent il est vrai de caractères; ils laissent voir des desseins infâmes. Le gouvernement avait en son pouvoir tous les documens nécessaires à diriger son jugement: il ne pouvait pas voir avec indifférence la nation livrée aux fureurs de l'anarchie, par ceux-mêmes qui étaient chargés de son salut et de la préserver. La conduite qu'il a tenue au sujet des autorités soulevées de Puebla quoique aussi énergique que le demandaient ses hautes attributions, n'a-t-elle pas écarté du chemin de la prudence. La nation a déjà prononcé sur son jugement. On va voir avant long-tems les misérables passions qui ont compromis le sort d'une ville si digne de la considération du gouvernement, et que le général président voit de l'œil le plus favorable.

S. E. ne s'accorde pas avec la législature de Zacatecas sur l'opinion où elle est, que les principes de la législation ont été oubliés dans la mesure du 31 mai dernier, qui a sauvé la patrie. Il est vrai que le gouvernement savait que le Congrès général avaient suspendu son session, mais il savait qu'il ne pouvait pas le prolonger au-delà des trente jours utiles, qu'accorde la constitution. Elle exige clairement que passé jours utiles, elle désigne ceux qui ne sont pas de cette somptueuse, et non pas ceux où il y a eu séance; si au lieu de trente jours utiles la législature veut faire entendre trente séances; dans certains jours il y a eu une séance le matin et une autre le soir; naturellement dans l'espace de temps défini, il y a eu autant de trente séances. Autrement, les trente jours pourraient se distribuer dans le reste de l'année; et laisseraient alors le pouvoir exécutif sans conseil pendant un si long espace de temps. Les empêcheraient la convocation des sessions extraordinaires, laquelle est cependant un des moyens prévus par la constitution pour subvenir à nos nécessités politiques.

C'est en se couvrant du voile des ténèbres et de secret, que les membres de la législature dans une réunion privée, convaincus de suspendre la session, pour répondre l'alarme et les soupçons des peuples qu'ils ont représentés et contre lesquels ils se sont élevés pour y avoir manqué de moralité. C'est de la législature et de ces mêmes gens si détestables qui profitent de l'effervescence publique, précédemment pour condamner l'exécutif, pour renoncer à l'illustre général qui l'a placée au poste qu'elle occupe, et qui, quand l'honneur le déclare pour la liberté publique, est si bien connu, qu'il ne peut lui être contesté que par les ennemis de toute gloire nationale. Le Président combattant toute tendance de son pouvoir constitutionnel, et ne sachant s'en servir qu'en faveur des attributions de l'autorité nationale, n'a pas eu les chaînes que la constitution leur a prononcément posées.

Les mauvais bruits répandus par les ennemis des colonies publiques ont exercé leur influence sur les délibérations du Congrès du comté de Zacatecas. Il n'est que par la séduction et la ruse, que qu'il a pu amener qu'une guerre ouverte entre l'Etat de Zacatecas et le gouvernement n'était pas impossible, sans réfléchir aux maux qui accompagnent la guerre, et qui des lamant nécessairement l'Etat Zacatecas. C'est au nom et par l'ordre du congrès, l'exécutif que le vous supplie de dire à votre honorable législature de vouloir bien ne pas dicter sur la situation actuelle de la république, et de mettre accessible qu'avec ceux de la prudence, afin de se sauver par là des maux qui la menacent. De tous ces faits le peuple se déclara à l'unanimité contre l'opposition; et le président qui se voit si sûrement approuvé de l'opinion publique, dit que les chefs de l'Etat de Zacatecas continueront à donner dans leur conduite des mêmes preuves de sagesse qu'ils ont eu.

Voici ce que le président vous fait savoir par mon canal, pour que vous en informiez votre honorable législature, et en ainsi attendu de vous, je vous protestant de ma considération la plus distinguée. Dieu et la liberté.

MEXICO, 21 mai 1834.

A MM. les secrétaires de l'honorable législature de Zacatecas.

Pour copie conforme.

Zacatecas, 1er. juinet 1834.

NAREDO DOZAL.

FRANCE.

PARIS, 21 juin.

"Pour ceux qui aiment les pronostics, nous enregistrerons les suivans; il résulte, assure-t-on, de la correspondance des préfets. Si, sur quelques points, la coalition s'opère, les légitimistes obtiendront au plus 25 députés. Voici, du reste, la statistique faite au Château et communiquée à plusieurs familiers. Nous pensons qu'il y aura peut-être quelque mécompte:

Républicains d'actions et de principes	4 à 7	
Opinion Lafayette, mouvement	15 „ 20	
Opinion Mauguin, Odilon Barrot	30 „ 35	
Tiers-parti, Dupin, Béranger	45 „ 50	
Légitimistes (jacobites) couleur Berryer	15 „ 21	
Légitimistes (Corses) couleur Lamartine	3 „ 5	
	115 à 167	

Total le reste sera ministériel, dans les nuances suivantes:

Doctrinaires Jaubert, Mahul, Vienne	30 à 40	
Doctrinaires Royer-Collard	45 „ 50	
Haut-Commerce, craignant l'émeute, B. Delessert, J. Lefebvre, Gannegon	60 „ 65	
Courtenasaux du château, Vatout, Pain	15 „ 20	
Bugeau, de Rumigny	30 „ 35	
Hommes à convictions	20 „ 25	
Fonctionnaires publics, Dumeisseux	106 „ 120	
	326 à 420	

Telle sera la chambre de 1835, si les rêves ministériels s'accomplissent. Il est bien possible, après tout, qu'il en soit ainsi; et je ne sais qu'il serait le plus à plaindre, de l'opposition vaincue ou du ministère vainqueur. (*J. du Hâv.*)

Une lettre des frontières d'Espagne, que nous avons sous les yeux, nous apprend que Zumalacarreguy, après avoir déclaré les quatre provinces du Nord indépendantes, parait avoir conçu le projet de se rendre le *protecteur* d'une espèce de république fédérative, sous le patronage du clergé. Il ne s'agirait donc plus de don Carlos.

—Les nouvelles de la Péninsule sont importantes:

Les conventions relatives à don Carlos ont été réglées lors de son départ et en son nom, par M. Mac-Pherson-Graud, avec le duc de Terceire et le comte de Saldanha.

De nouvelles explications sont données par les journaux anglais au sujet des troubles qui ont éclaté au théâtre de Lisbonne. Ils n'avaient pour cause que les conditions faites à don Miguel, et que le peuple trouvait beaucoup trop douces.

C'est sans doute pour calmer l'effervescence populaire, que la *Chronique de Lisbonne* annonce que la manière dont don Miguel a été traité avait été réglée d'avance par le traité de la quadruple alliance, et n'était nullement le résultat des intentions particulières du gouvernement portugais:

Don Miguel a livré tous les diamans et bijoux de la couronne et pris l'engagement formel de ne jamais intervenir dans les affaires politiques du Portugal.

Trois décrets viennent d'être publiés par don Pedro:

Le 1er. abolit les ordres religieux réguliers. Une pension est accordée aux moines de ces ordres qui n'ont pas un bénéfice ecclésiastique ou un emploi public, et qui n'ont pas figuré dans le parti miguéliste.

Le 2e. décret abolit le privilège de la compagnie des vins d'Oporto.

Le 3e. est relatif à la convocation immédiate des Cortès. I exclut de la chambre haute les pairs qui, par leur adhésion au gouvernement de don Miguel, sont censés avoir volontairement abdiqué leur dignité.

—Les nouvelles d'Allemagne et d'Italie sont dénuées d'intérêt.

—Nous recevons de Bordeaux une note (envoyée d'Espagne) qui paraît avoir une source semi diplomatique et qu'on pourrait considérer comme une dénonciation faite à la sainte-alliance contre les prochaines cortès. Voici cette note:

MADRID, 2 juin.

Les sociétés secrètes vont leur train et l'opinion libérale prend de la force avec l'armement de la garde nationale et l'influence de la presse, en sorte qu'au premier jour le gouvernement sera obligé d'en venir à réaliser des promesses qu'il ne se souciait pas de tenir.

Voici l'ordre des travaux que les sociétés secrètes exigent de leurs affiliés dans les prochaines cortès. Le premier tour serait consacré à l'élection d'un président et du bureau; le second jour les cortès se déclareraient *souveraines constituantes*, proclameraient qu'à la nation seule appartient le droit de se donner des lois fondamentales. Les cortès déclareraient ensuite don Carlos déchu du trône, proclameraient la banqueroute pour toutes les dettes ancienne; la déchéance de la reine régente, ainsi que celle du conseil de gouvernement nommé par Ferdinand, et procéderaient à la formation d'une régence nationale.

Les cortès déclareraient en même tems que la nation n'était le patrimoine d'une famille ni de personne au monde, c'est aux cortès souveraines à élire un roi; elles reconnaîtraient l'indépendance des Amériques, et elles s'occuperaient de traites commerciaux favorables au pays. Le décret de 1820, sur les majorats, serait remis en vigueur. On n'accorderait de pensions qu'aux officiers en activité de service. La suppression des couvents, la liberté des cultes et la réintégration dans leurs biens des anciens acquéreurs de domaines nationaux serait prononcée. Enfin un grand nombre de déterminations analogues seraient prises. On conçoit aisément pourquoi le gouvernement a si long tems retardé la convocation des cortès qui bouleverseraient de fond en comble l'édifice de l'état.

(*Journal du Havre.*)

La lettre suivante que publie la *Gazette universelle d'Augsbourg*, donne sur l'état actuel de la Grèce des détails qui ne sont pas sans intérêt. Elle signale, quoique d'une manière détournée, les intrigues des gens russes qui, par une politique facile à concevoir, n'ont jamais été les amis des Grecs, tout en étant les ennemis des Turcs:

Nauplie, 6 avril.

"Dans l'intérieur de la Grèce la tranquillité règne; elle est moins assurée sur les frontières du sud et du nord. Dans le sud, les Maynotes n'ont pas encore déposé les armes et conservent leur ancien genre de vie, c'est à dire que les capitaines tiennent toujours leurs habitations fortifiées et en partie armées de canons qu'on nomme *pyrni*, et se font entre eux la guerre de tems en tems. Pour y rétablir la paix, la régence a pris différentes mesures. Le capitaine Zanelaky, le plus puissant dans la partie sud du Maina, qui était suspect au gouvernement, a été appelé à Nauplie et il y est arrivé en effet. On demande aux capitaines de raser leurs tours ou du moins de les désarmer. Ceux adroits, ils déclarent, chacun en particulier, qu'ils sont disposés à le faire, si les autres le font aussi, mais que, dans l'absence de toute protection de la part du gouvernement, ils seraient exposés aux attaques de leurs ennemis. Ces assurances peuvent n'être guère sincères; aussi la régence a résolu d'y envoyer le bataillon venu sous les ordres du major de Wintu, pour procéder à la démolition des maisons fortifiées et effectuer le désarmement du pays qui, comme l'on sait, à résister victorieusement à toutes les attaques des Turcs, et d'Ibrahim-Pacha. Trois compagnies et une batterie sont pour Calamata, afin de soutenir le mouvement.

"Le désordre s'est accru, depuis quelque tems, sur la frontière du Nord. La Pacha de Janina, qui réside à Larissa, recrute beaucoup de milice irrégulières, et il a reçu aussi bon nombre de palicares émigrés. On dit même que tout capitaines de l'Olympe se sont joints à lui. Pour les attirer, il les laisse faire à leur fantaisie, et le pays souffre beaucoup de leurs déprédations. Ce qu'il projette, on ne le sait pas: il dit que, ses préparatifs sont dirigés contre le pacha de Scodra; mais les équipages de la frontière écrivent qu'il a de mauvais desseins contre nous, et ils ont de l'inquiétude. Il se peut bien que les palicares tiennent ces discours violens contre nous, et dans tous les cas nous sommes un objet de haine pour les Turcs; cependant, la crainte est mal fondée ou tout au moins exagérée. Quoi qu'il en soit, la chose n'est pas à négliger, et le gouvernement s'en occupe.

"Comme nous n'avons plus ici les milices irrégulières qui dans plusieurs circonstances, ont vaincu de grandes masses d'Albanais, et qui leur étaient redoutables, on a envoyé sur la frontière une partie de la gendarmerie formée avec ces troupes irrégulières. Les troupes débarquées à Missolunghi sont aussi envoyées de ce côté: on hâte la construction des blockeaus, et l'on répare les fortifications de Karnbaba et de Chalkis.

"Nos ennemis secrets, de leur côté, ne restent pas oisifs, et l'on attribue particulièrement aux agens d'une puissance étrangère des projets et des plans qui, s'ils étaient véritables et connus de leur souverain, seraient certainement blâmés par lui.

"Notre port est animé par des vaisseaux de guerre anglais et français. On en attend encore d'autres. De la marine russe, deux bricks seulement croisent dans nos eaux; ils sont continuellement occupés à apporter de Smyrne des dépêches qui sont envoyées par terre à Constantinople."

PARIS, 13 juin.

—On observateur a fait le calcul, qu'il existe en France 1,700,041 malades, et après un autre calcul on dit très exactement, il n'y a pas 1 Français malades. D'un autre côté, il y a 1,900,403 avocats, et les rôles ne portent que 995,000 causes à plaider. Si les 902,403 avocats oisifs ne tombent pas malades de chagrin, voilà 300,000 médecins qui vont rester les bras croisés.

—On dit qu'il est fortement question d'une exposition des produits de l'industrie européenne qui se ferait à Paris en 1836.

—Un certain Boulesan paraissait dernièrement à la cour d'assises d'Aix, accusé d'avoir volé un cheval et dans un mauvais habit. On voulut le signaler, plaidoyer que le tribunal débuta pour se défendre: "Je suis sûr de la vie pour ne pas m'en peut dans la cause, et pour d'un ami dans quelque position. Lorsque vient de mourir sur un arbre sur les dernier un âne tout seul, cette a pu ne voir rien, pendant la nuit, qu'il ne sait, et j'ai tout lieu de croire que c'est lui qui a volé mon grand cheval. Vous savez, messieurs, que c'est l'âne qui a volé, c'est moi qui suis le Pâne!"

HAVRE 7 juin.

—Une lettre de Bordeaux du 25 avril, nous rapporte que les opinions ne paraissent encore regarder que comme une plaisanterie, et que pour nous nous hasardons à rapporter tout au plus, comme un doute de plus complet.

"Une dame, nièce du général, ayant été nommée marguerite d'une jeunesse commerciale, et n'ayant pas voulu accepter cette dignité, a été [illegible] Vendée, et a été [illegible] fonctionnaires [illegible] Il n'est qu'après avoir [illegible] les fonctions qu'on lui a offertes malgré elle.

S. E. fait [illegible] et est irrévocable, pour [illegible] les serments de se [illegible] de voir [illegible] les [illegible] doctrines qu'ont pour but l'émancipation de la femme.

ESPAGNE.

Quadruple Alliance.

Le Galignani's Messenger du 19 juin, publie le traité de quadruple alliance entre la Grande Bretagne, la France, le Portugal et l'Espagne, conclu le 22 avril dernier. Le roi don Miguel, les ministres de Bragance, les deux prétendants aux couronnes de France et de Portugal, et les puissances alliées, et les plénipotentiaires de Don Carlos et de Don Miguel, y sont dénommés.

Sa majesté, la reine régente d'Espagne, pendant la minorité de sa fille, Doña Isabella II, reine d'Espagne et son jeune impérial époux de Bragance, regent du royaume de Portugal et des Algarves, [illegible] Marie II.

Particulièrement convaincus que l'objet de la quadruple alliance [illegible] et de la [illegible] mutuelles [illegible] Portugal, [illegible] la reine [illegible] du Portugal [illegible] de Don Miguel [illegible] de Bragance [illegible] Don Carlos [illegible] de son royaume [illegible] de Don Miguel [illegible] Portugal [illegible] Don Carlos [illegible] Don Miguel [illegible] quitter son royaume [illegible] Don Carlos [illegible] Don Miguel [illegible] Portugal [illegible] Don Carlos [illegible] Don Miguel [illegible] Don Carlos [illegible] Don Miguel [illegible] Don Carlos [illegible] Don Miguel